

Allocations familiales

M. Epp: Le ministre s'est-elle renseignée auprès de son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour savoir si les autochtones du Canada approuvent cette mesure?

Mlle Bégin: Je n'ai rien à dire à ce sujet, monsieur le président. Nous ne pensons pas que cela suscite un problème.

M. Epp: Avant que ce comité plénier sur le bill C-10 ne termine son étude, le ministre peut-elle nous assurer que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a bien décidé que tel serait le sort réservé aux Indiens inscrits qui introduiront une demande de crédit d'impôt. Auront-ils besoin d'un numéro d'assurance sociale?

Mlle Bégin: Monsieur le président, je puis dès ce soir rassurer le comité. Au cours des discussions qui ont précédé l'adoption de ce bill, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est particulièrement réjoui du fait que le bill s'appliquera aux mères indiennes de la même manière qu'aux autres. Il m'a accordé tout son appui, et je puis en assurer le comité.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Le ministre a passé une bonne partie de son temps cet après-midi à invectiver les députés de ce côté-ci, leur demandant de pressentir les ministres provinciaux de la Santé pour qu'ils assurent qu'un montant équivalant au crédit d'impôt ne sera pas déduit des allocations de bien-être aux provinces. Elle s'est énervée à l'idée que les provinces réduisent en fait ces allocations d'un montant équivalant au crédit d'impôt. Le député de Cap Breton-East Richmond a évoqué cette même perspective, arguant que c'était ce qu'avaient fait les provinces dans le passé.

Les Indiens inscrits relèvent directement des autorités fédérales. Je parle de ceux qui vivent dans les réserves et sur les territoires nationaux. Je ne parle pas de ceux qui ont quitté les réserves. Le ministre a-t-elle obtenu du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'assurance que les prestations d'assistance sociale versées aux Indiens inscrits ne seront pas réduites d'un montant correspondant au crédit d'impôt?

Mlle Bégin: J'ai déjà répondu à cette question ce soir, monsieur le président. Et puisqu'on parle des gouvernements provinciaux, j'aimerais bien que le député de Provencher me transmette la réponse de l'hon. Bud Sherman à ma lettre. Il ne m'a pas encore indiqué ce qu'il allait faire à propos du nouveau crédit d'impôt, mais je suis portée à croire que le gouvernement du Manitoba souscrita à cet excellent programme sans autres frais que ceux qui seront demandés aux contribuables fédéraux et qu'il fera jouir de cette mesure les enfants de la province.

M. Epp: Monsieur le président, je peux bien demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Manitoba de me transmettre sa réponse mais je ne suis pas sûr qu'il ait besoin de moi à titre d'intermédiaire. Toutefois, si les relations

sont aussi mauvaises que cela, je suis disposé à jouer ce rôle. La même chose s'applique à sa réponse du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je veux que le ministre comprenne que même si elle a insisté sur la collaboration des provinces, c'est le gouvernement fédéral qui a directement la charge des Indiens inscrits. Elle ne peut pas accuser les gouvernements provinciaux de ne pas assumer leurs responsabilités. Elle ne peut blâmer aucun organisme. Elle ne peut faire retomber cela sur les épaules de personne d'autre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en a-t-elle discuté avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, oui ou non? Si oui, son collègue lui a-t-il assuré que les sommes payables aux autochtones ne seront pas réduites d'un montant égal au crédit d'impôt payable à chaque famille?

• (2132)

Mlle Bégin: Monsieur le président, j'ai déjà dit ce soir—et j'ai cru que le député de Provencher était présent—que j'avais écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce propos.

M. Epp: Le ministre dit qu'elle a écrit à son collègue. Nous écrivons souvent des lettres au gouvernement sans obtenir de réponse. Le ministre a-t-elle reçu une réponse?

Mlle Bégin: Je l'ai déjà dit.

M. Epp: Le ministre refuse-t-elle de répondre à ma question? A-t-elle reçu une réponse?

M. Railton: Vous vous écarterez du bill.

M. McGrath: C'est une question très importante qu'il faut poser.

M. Epp: J'en suis toujours au bill. Le problème c'est que les députés d'en face refusent de répondre aux questions. Tout ce que le gouvernement souhaite c'est qu'on approuve son projet les yeux fermés. D'après moi, le ministre pas plus que le député de Welland, surtout le député de Welland, ne se préoccupe pas des autochtones. En fait, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a donné l'impression aujourd'hui que pour lui les Indiens ne comptaient pas.

M. Martin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. C'est une affirmation tout à fait gratuite et le député de Provencher le sait, j'en suis certain. J'ai dit—et je sais que le député de Churchill qui venait de poser une question ne pouvait l'admettre—qu'aucune des dispositions du projet de loi ne portait sur la façon dont les enfants indiens touchent des prestations de bien-être social. Cependant, l'affaire n'est pas restée là, et je pense que le député de Churchill a obtenu réponse à toutes ses questions.

M. Smith (Churchill): Non, pas encore.

M. Martin: J'espère que le député de Provencher voudra rétracter ce qu'il a dit quant à mon attitude à l'égard des Indiens. Je n'ai jamais tenu les propos qu'il me prête.

Une voix: Retirez ce que vous avez dit.